

Caisse de compensation du canton du Jura (prestations AVS)

Contact



Adresses

Caisse de compensation du canton du Jura (prestations AVS)
Case postale 368
Rue Bel-Air 3
2350 Saignelégier



Mail

mail@ccju.ch



Téléphone

032 952 11 11



Site

<http://www.caisseavsjura.ch>



Fax

032 952 11 01



Horaires

Lundi à jeudi de 8h15 - 11h45 et de 13h30 - 17h00
Vendredi de 8h15 - 11h45 et de 13h30 - 16h30.

Informations complémentaires

Statut juridique

Institution autonome de droit public

Population concernée

Personnes en âge de retraite et survivants (veuve, veuf, orphelin)

Rayon géographique

Personnes affiliées auprès de la Caisse de compensation du canton du Jura ou dont l'employeur est affilié auprès de ladite caisse de compensation.

Procédure d'admission

Se renseigner auprès de l'agence communale AVS de son lieu de domicile ou directement auprès de la Caisse de compensation du canton du Jura.

Buts

La Caisse de compensation du canton du Jura est chargée de l'application de la Loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants (LAVS). L'assurance vieillesse et survivants vise à compenser, du moins partiellement, la diminution ou la perte du revenu du travail due à l'âge et au

décès.

Prestations

- rentes de vieillesse;
- rentes de survivants (veuve, veuf, orphelin),
- allocations d'impotence dans l'AVS;
- contributions aux frais de moyens auxiliaires (ex: appareils acoustiques, lunettes-loupes, etc.)

GSR - Guide social romand - www.guidesocial.ch

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : gsr@artias.ch